

qui sont représentés aux discussions sur le désarmement à Genève.

Le Canada préconise depuis assez longtemps que l'on entreprenne dès que possible des négociations sérieuses en vue d'une action internationale qui mettrait fin à la prolifération des armes nucléaires. Nous avons préparé nous-mêmes un projet de traité dans le but de nous entretenir avec nos alliés. Notre intention était de stimuler la discussion dans cette direction au moyen de consultations amicales avec d'autres gouvernements et de contribuer ainsi à la réalisation de progrès dans ce domaine important. Depuis la reprise des conversations sur le désarmement le 27 juillet, des discussions suivies et poussées ont eu lieu entre les représentants des pays occidentaux à Genève. Ces discussions ont abouti aux nouvelles propositions qui ont été rendues publiques aujourd'hui par le représentant des États-Unis en ce qui a trait à un traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Il est réjouissant de constater que plusieurs idées mises de l'avant par le gouvernement canadien au cours des derniers mois se retrouvent dans le projet d'accord qui vient d'être déposé. La suggestion centrale consiste en

une formule de non-prolifération qui s'inspire de la Résolution irlandaise de 1961; cette dernière demandait à tous les États de conclure une entente internationale dans le but de s'abstenir de céder le contrôle de leurs armes nucléaires et de s'abstenir de communiquer les renseignements nécessaires pour en assurer la production; la résolution comportait aussi des clauses